

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 9 août 2018 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1822526S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Nathalie Hayashi, directrice de l'asile, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Samia Khelifi, adjointe à la directrice, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant aux champs de compétences de la direction de l'asile, telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La présente décision prend effet le 3 septembre 2018.

Article 3

La décision du 15 février 2016 portant délégation de signature est abrogée (NOR : INTV1601925S).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 août 2018.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI